

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/III-11

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU
SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE
SOUTIEN AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU**

—
Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a initié, depuis de nombreuses années, une action spécifique visant à soutenir les clubs de haut niveau.

C'est ainsi qu'au titre de la saison écoulée, 2005-2006, c'est une enveloppe globale de 501 150 € que nous avons engagée pour :

- **RUGBY**
 - Pro D2 : 152 500 €(1 club concerné)
 - Fédérale 1 : 76 250 €(1 club concerné)
 - Fédérale 2 : 38 150 €(1 club concerné)
 - Fédérale 3 : 57 300 €(3 clubs concernés, 19 100 €x 3)
- **FOOTBALL**
 - DHR : 57 300 €(3 clubs concernés, 19 100 €x 3)
- **BASKET -BALL, HAND-BALL, VOLLEY-BALL**
 - Nationale 3 : 19 100 €(1 club concerné)
 - Pré-nationale : 9 550 €(1 club concerné)
- **CYCLISME**
 - Nationale 1 espoir : 50 000 €(1 club concerné)
 - Nationale 1 : 41 000 €(1 club concerné)

Pour la saison à venir, 2006-2007, dont les crédits seront à inscrire lors du vote du Budget Primitif 2007, je vous propose de tenir compte de l'accession du Montauban Tarn-et-Garonne XV en Top 14.

En effet, depuis quelques années, avec la réorganisation du Championnat de France de Rugby par la ligue Nationale, ce sport a pris un tournant considérable. Il s'est inscrit immanquablement dans un processus de professionnalisation et de médiatisation, que les lois sur le sport et les lois fiscales n'ont fait que renforcer et encadrer.

Les Collectivités Territoriales, qui ont toujours soutenu leurs clubs sportifs, de la base à l'élite, sont amenées à suivre cette évolution dans l'accompagnement financier des clubs de haut niveau.

Je vous propose donc d'inscrire le Conseil Général dans cette logique de **partenariat** afin de renforcer nos liens, **avec le MTG XV**, qui représentera le Tarn-et-Garonne en **Top 14** la saison prochaine, aux cotés des plus grands clubs du rugby français et européen.

Ainsi, s'il convient de maintenir la subvention versée à l'Union Sportive Montalbanaise rugby, association support de la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) du MTG XV, qui je vous le rappelle sera de 304 900 € compte tenu des critères retenus, je vous propose de mettre en œuvre un **partenariat spécifique avec le MTG XV**.

Comme l'autorise et le prescrit la législation en vigueur, le Conseil Général pourrait s'engager financièrement aux cotés de la SASP du MTG XV, en contrepartie de prestations clairement affichées et arrêtées par acte contractuel.

A l'instar d'autres Conseils Généraux, comme la Corrèze, le Lot-et-Garonne, ou les Pyrénées Orientales, qui s'associent aux clubs du Top 14, ce partenariat que je vous propose de fixer pour la saison 2006-2007 à **150 000 €** devrait permettre au MTG XV de boucler son budget aux alentours de 6 à 6,5 millions d'euros.

Comme je vous l'indiquais auparavant, il devra être assorti de contreparties accordées par le MTG XV. Pour cette première saison en Top 14, il portera essentiellement sur l'obtention de places et quelques autres prestations réparties comme suit :

- 1 000 places sur les 13 matchs disputés à Montauban,
- 400 soirées avec repas d'après-match pour les invités du Conseil Général,

- le logo et le nom du Conseil Général apposés sur les maillots,
- la possibilité d'avoir la présence de certains joueurs, à l'occasion de manifestations organisées par le Conseil Général.

Quelques actions de communication seront par ailleurs prises en charge sur notre budget communication :

- panneaux fixés dans le stade avec le logo du Conseil Général,
- panneaux tournants autour du terrain avec le logo du Conseil Général.

Compte tenu de l'ensemble de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer et approuver le partenariat proposé avec le MTG XV d'un montant de 454 900 € pour la saison 2006-2007 du championnat de France de Rugby du Top 14. Le crédit correspondant sera inscrit au Budget Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve, pour la saison 2006-2007 du championnat de France de Rugby du Top 14, le partenariat proposé avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) du MTG XV, d'un montant de 454 900 €;
- Précise que le crédit correspondant sera inscrit au budget départemental.

Pour l'adoption : 22 voix

Contre : néant

Abstentions : 4

N'a pas pris part au vote : 1

Adopté.

Le Président,